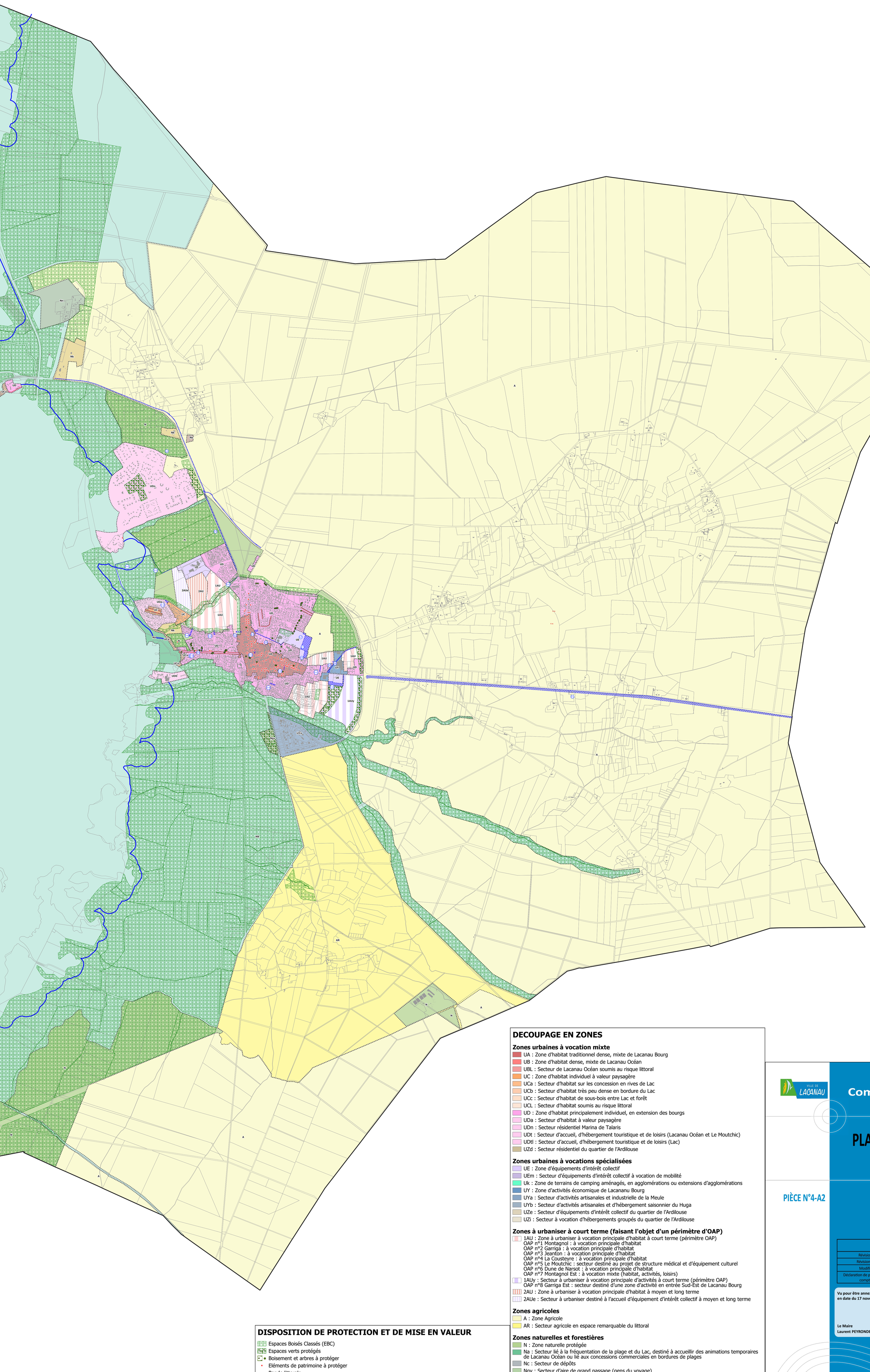


Liste des emplacements réservés		
N°	Destination	Bénéficiaire
O-1	Parkings liés à la fréquentation des plages	Commune
O-3	Passage piéton impasse Henri Seguin	Commune
O-4	Aménagement du carrefour entre la RD6 et la rue Léon Dominique	Commune
O-5	Passage piéton pour accéder à la plage commune	Commune
O-6	Création d'une voirie de desserte et de sécurité reliant la ZAC l'Océan	Commune
O-7	Voie de désenclavement du Huga Nord	Commune
L-1	Création d'une piste cyclable entre le rond-point de la route de Carcans et l'entrée du camping de Pitrot	Commune
V-1	Elargissement de la RD6	Commune
V-2	Elargissement de la RD6	Commune
V-3	Voie de désenclavement zone 1AU	Commune
V-4	Voie d'accès zone UD à partir de l'avenue du Lac	Commune
V-5	Voie de désenclavement zone 1AU	Commune
V-6	Elargissement de la RD 104 E4 à 16m et 17m	Commune
V-7	Extension équipement public	Commune
V-8	Equipement public	Commune
V-9	Liaison douce pour piste cyclabe entre Camping et Cosec	Commune
V-10	Voies de désenclavement de la future zone 1AU de Jeanton	Commune
V-11	Voies de désenclavement du Montagnol	Commune
V-12	Création d'une piste cyclable vers le futur quartier de la Cousteyre	Commune
V-13	Bâtiment patrimonial à réhabiliter et conserver (parcelle DH 0085)	Commune
V-14	Agrandissement du cimetière de Lacanau Bourg	Commune
V-15	Passage piéton (parcelle DH 0202)	Commune
V-16	Intention de voirie (parcelle DA 0051)	Commune
V-17	Création d'une piste cyclable vers le collège de Lacanau	Commune
V-18	Elargissement de la voie du Chemin du vieux Port	Commune

DECOUPAGE EN ZONES

Zones urbaines à vocation mixte
- UA : Zone d'habitat traditionnel dense, mixte de Lacanau Bourg
- UB : Zone d'habitat dense, mixte de Lacanau Océan
- UBL : Secteur de Lacanau Océan soumis au risque littoral
- UC : Zone d'habitat individuel à valeur paysagère
- UCa : Secteur d'habitat sur les concession en rives de Lac
- UCb : Secteur d'habitat très peu dense en bordure du Lac
- UCc : Secteur d'habitat de sous-bois entre Lac et forêt
- UCL : Secteur d'habitat soumis au risque littoral
- UD : Zone d'habitat principalement individuel, en extension des bourgs
- UDa : Secteur d'habitat à valeur paysagère
- UDn : Secteur résidentiel Marina de Talaris
- UDt : Secteur d'accueil, d'hébergement touristique et de loisirs (Lacanau Océan et Le Moutchic)
- UDtl : Secteur d'accueil, d'hébergement touristique et de loisirs (Lac)
- UZd : Secteur résidentiel du quartier de l'Ardilouse

Zones urbaines à vocations spécialisées
- UE : Zone d'équipements d'intérêt collectif
- UEm : Secteur d'équipements d'intérêt collectif à vocation de mobilité
- Uk : Zone de terrains de camping aménagés, en agglomérations ou extensions d'agglomérations
- UY : Zone d'activités économique de Lacanau Bourg
- UYa : Secteur d'activités artisanales et industrielle de la Meule
- UYb : Secteur d'activités artisanales et d'hébergement saisonnier du Huga
- UZe : Secteur d'équipements d'intérêt collectif du quartier de l'Ardilouse
- UZi : Secteur à vocation d'hébergements groupés du quartier de l'Ardilouse

Zones à urbaniser à court terme (faisant l'objet d'un périmètre d'OAP)
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme (périmètre OAP)
 OAP n°1 Montagnol : à vocation principale d'habitat
 OAP n°2 Garriga : à vocation principale d'habitat
 OAP n°3 Jeanton : à vocation principale d'habitat
 OAP n°4 La Cousteyre : à vocation principale d'habitat
 OAP n°5 Le Moutchic : secteur destiné au projet de structure médical et d'équipement culturel
 OAP n°6 Dune de Narsot : à vocation principale d'habitat
 OAP n°7 Montagnol Est : à vocation mixte (habitat, activités, loisirs)
- 1AUy : Secteur à urbaniser à vocation principale d'activités à court terme (périmètre OAP)
 OAP n°8 Garriga Est : secteur destiné d'une zone d'activité en entrée Sud-Est de Lacanau Bourg
- 2AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à moyen et long terme
- 2AUe : Secteur à urbaniser destiné à l'accueil d'équipement d'intérêt collectif à moyen et long terme

Zones agricoles
- A : Zone Agricole
- AR : Secteur agricole en espace remarquable du littoral

Zones naturelles et forestières
- N : Zone naturelle protégée
- Na : Secteur lié à la fréquentation de la plage et du Lac, destiné à accueillir des animations temporaires de Lacanau Océan ou lié aux concessions commerciales en bordures de plages
- Nc : Secteur de dépôts
- Ngv : Secteur d'aire de grand passage (gens du voyage)
- Ne : Secteur d'équipement d'intérêt collectif
- Nm : Secteur d'équipement d'intérêt collectif à vocation de mobilité
- Nk : Secteur de campings en zone naturelle (non contiguë à une agglomération ou un village)
- Nn : Secteur de Loisirs de Pitrot
- Nz : Secteur du golf et du parc paysager de l'Ardilouse
- NR : Secteur des zones naturelles en espaces remarquables du littoral

DISPOSITION DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Espaces verts protégés
- Boisement et arbres à protéger
- Eléments de patrimoine à protéger
- Bande littorale

DISPOSITION ET INTENTIONS OPERATIONNELLES
- Emplacements réservés (liste ci-après)
- Ligne de recul à respecter

Département de la Gironde

Commune de LACANAU

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N°4-A2

PLAN DE ZONAGE
PLAN EST 1/15 000

	Approbation
Révision générale	11/05/2017
Révision allégée n°1	31/12/2019
Modification n°1	18/09/2024
Déclaration de projet valant mise en comptabilité n°1	17/11/2025



Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 17 novembre 2025.

Le Maire
Laurent PEYRONDET

371 Avenue Thiers
33 100 BORDEAUX

N

0 250 500 m